



DIMANCHE 08 Novembre 2026

Place du Bicentenaire - Plaisance

BULLETIN D'INSCRIPTION

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES AFIN DE POUVOIR VOUS RÉPONDRE POUR VOUS CONFIRMER VOTRE RÉSERVATION.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

E-mail :

@ :

Portable :

Nombre d'emplacements de 4 mètres linéaires à 15€ :

(1 véhicule particulier compris sur l'emplacement)

Afin de valider votre inscription, vous devez impérativement nous fournir en plus de ce bulletin correctement remplis :

- Un chèque du montant correspondant à votre réservation.
- Une copie de votre carte d'identité ou permis de conduire ou passeport

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), ...m'engage :

- A respecter le règlement du vide-greniers et à conserver une copie sur mon stand.
- A vendre des objets personnels et usagés.
- A ne pas être un commerçant professionnel.
- Ne pas faire plus de 2 Vide-greniers en tant qu'exposant en 2026.
- Ne pas vendre de nourriture, boissons et alcool.

Fait à :

Le :

Signature (précédé de la mention lu et approuvé) :

Inscription à renvoyer signée avant le 07 Novembre par courrier postal avec chèque à l'ordre de l'US Plaisance Football et copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

USP Foot chez Christian Antossi 02 rue de Mailhes 31830 Plaisance du Touch

DIMANCHE 08 Novembre 2026 Place du Bicentenaire Plaisance

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU CLUB DE L'US PLAISANCE FOOTBALL.

Article 1

Ce vide-greniers est autorisé par arrêté municipal de M. Le Maire de Plaisance du Touch. Il se tiendra le dimanche 08 Novembre 2026, Place du Bicentenaire à Plaisance du Touch.

Article 2

Ce vide-greniers est ouvert à tout particulier pour vendre des objets personnels usagers. Toute personne inscrite au registre du commerce et des sociétés ne peut prétendre participer à cette manifestation.

Article 3

Votre inscription devra être faite par courrier ou aux permanences définies au club. Vous trouverez le lien de préinscription sur le site de l'US Plaisance : <https://plaisancefoot.fr>

ou le demander par mail au club : videgrenierusp.foot@gmail.com. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Article 4

Vous devrez vous présenter à l'entrée du vide-greniers de 7h00 à 8h00, heure de fermeture de l'accès, en présentant votre pièce d'identité et votre confirmation de réservation. Qu'elle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence de l'exposant. Après 8h30, toute place inoccupée sera remise à disposition de l'organisateur.

Article 5

Les accès de part et d'autre du vide-greniers seront fermés et condamnés de 8h à 17h. Aucun mouvement de véhicule ne sera autorisé dans l'enceinte du vide-greniers, et ce qu'elle qu'en soit la raison pour respecter la sécurité de tous.

Article 6

Les exposants sont les seuls responsables de leur stand et de tous les éléments exposés ou non qui s'y trouvent. D'autre part, les organisateurs ne fournissent aucun matériel, ni branchement électrique. Vous devez prévoir d'apporter tout le matériel qui vous sera nécessaire (tables, chaises, parasol,)

Article 7

Les exposants s'engagent à respecter toutes les lois et décrets émanant des autorités en matière de sécurité et des obligations sanitaires.

Article 8 : Fin du vide grenier est prévu à 17h, les accès véhicules seront libérés à ce moment.